

**Pour mieux
vous défendre,
agissez ensemble !**

Vous souhaitez améliorer votre cadre de vie, contrôler vos charges locatives, établir un dialogue avec votre bailleur ?

Si vous vous regroupez, vos revendications auront plus de poids et donc plus de chances d'aboutir.

Plusieurs types d'actions peuvent être menées :

- La gestion de proximité : suivi des contrats d'entretien, contrôle des prestations telles que le nettoyage, le chauffage...
- Le contrôle des charges locatives : vérifier qu'elles sont bien dues par les locataires, que les prestations correspondent au contrat, limiter leur coût...
- Information et consultation des locataires pour ce qui concerne leur logement, leur immeuble, leur quartier.
- Négociation des travaux d'entretien ou d'amélioration, suivi de leur mise en œuvre.
- Etc...

Comment s'organiser collectivement ?

Il n'est plus aujourd'hui obligatoire de créer une association pour être un représentant des locataires reconnu par le bailleur.

La loi permet en effet à une association représentative comme la CLCV de déclarer auprès des bailleurs des délégués qui deviennent de fait des interlocuteurs du bailleur.

Ces délégués sont des locataires volontaires pour améliorer le cadre de vie de leur immeuble.

Quel appui de la CLCV ?

- Soutien technique pour faire valoir vos droits collectifs, accompagnement des délégués lors des rencontres avec le bailleur.
- Conseils pratiques pour négocier avec le bailleur.
- Aide à la rédaction de documents (courriers, enquêtes, pétitions, informations aux locataires...).
- Impression en nombre des tracts d'information et des invitations aux rencontres.

**La CLCV est une association
INDEPENDANTE
qui œuvre pour et avec les locataires !**

LE ROLE DES DELEGUES DE LOCATAIRES

- Etre les porte-parole des locataires auprès du bailleur : les délégués défendent les revendications de tous.
- Participer aux rencontres avec le bailleur (contrôle des charges) et les locataires (réunion de concertation)
- Distribuer des informations ou des invitations aux locataires.
- Participer à des actions visant l'amélioration du cadre de vie de tous.

Ils ne sont en revanche pas compétents pour intervenir dans d'éventuels problèmes individuels, de voisinage ou d'incivilités.

Un engagement en tant que délégués ne signifie pas être mobilisé constamment et tout au long de l'année.

Les professionnels de notre association sont aussi là pour leur servir d'appui technique et pour définir avec les locataires des priorités d'action.

Etre délégué, c'est s'engager pour l'amélioration de son cadre de vie et le respect des droits de tous !

La force d'un collectif passe aussi par le nombre de ses adhérents. Plus les locataires sont mobilisés, plus il a de légitimité !

Pensez à adhérer à la CLCV : 17€ l'année

**LA CLCV c'est aussi...
la consommation,
l'environnement, le cadre de
vie !**

CONSOMMATION

Crédit, délais de réflexion, devis, factures,
surendettement, assurance...

ACCESSION A LA PROPRIETE

Contrat, financement, réception des
travaux, malfaçons...

**Adhérer à la CLCV, c'est pendant
toute une année :**

- s'appuyer sur un **réseau bénévole et professionnel** fort de 30 ans d'expérience, pour défendre vos droits
- avoir accès à une **documentation** mise à jour régulièrement
- favoriser **médiation** et **conciliation**, en cas de différend
- recevoir «**Cadre de Vie**», journal national qui vous donnera des informations privilégiées en matière de consommation
- renforcer le **poids** des **consommateurs**, pour améliorer la **qualité de vie** de chacun.

Cette brochure a été réalisée par
nos soins sur papier recyclé



PERMANENCES

Dans l'agglomération grenobloise :

LOGEMENT :

les jeudis de 14 à 18h,
sur rendez-vous dans nos locaux au :
31, rue Alfred de Musset
GRENOBLE 04 76 22 06 38

CONSOMMATION :

Les mardis après-midi
sur rendez-vous

Dans d'autres communes :

LOCATION, CONSOMMATION, COPROPRIETE, ACCESSION A LA PROPRIETE :

La CLCV tient des permanences **dans la vallée
du GRESIVAUDAN.**

Un calendrier est disponible auprès des
différentes Mairies ou en contactant
notre siège à Grenoble au
04 76 22 06 38.

Vous pouvez également vous adresser à **notre
union locale de VIENNE** en appelant le
06 77 82 68 85.

01/07/2013



**Union
Départementale 38**

31, rue Alfred de Musset
38100 GRENOBLE

☎ 04 76 22 06 38

Fax. 04 76 22 88 41

isere@clcv.org

Locataires de logement HLM

**Organisez-vous
collectivement afin de
faire valoir vos droits !**

**La CLCV
vous simplifie
le logement**